







CERCLE HIPPIQUE DU BOIS DE VINCENNES - 8, RUE DE FONTENAY - 94130 NOGENT SUR MARNE - CONTACT@CHBV.FR - WWW.CHBV.FR

# BULLETIN D'INSCRIPTION 2022-2023

	ADHESION	RENOU	JVELLEMENT	P	ASSAGER	
NOM			PRENOM			
DATE DE NAISSANCE	/	/	SEXE F	М		
ADRESSE						
CODE POSTAL			COMMUNE			
TEL PORTABLE			TEL DOM			
EMAIL	EMAIL					
PROFESSION pour les mineurs, professions des parents						
SECURITE SOCIALE	oui	non	MUTUELLE	oui	non	
PERSONNE A PREVE	NIR EN CAS D	'ACCIDENT				
NUMERO DE TELEPH	IONE					
Pour les enfants mineurs :  Monsieur/ Madame , agissant en tant que représentant légal, demande que mon fils/ ma fille adhère à votre association, participe aux différentes activités pratiquées et déclare demander la licence compétition pour mon enfant.						
	j'autorise / es soins médi	je n'autorise pas le caux ou chirurgicaux q				
Je déclare :						
<ul> <li>accepter l'utilisation de mon image ou celle de mon enfant par l'établissement dans le cadre de la pratique de ses activités équestres.</li> <li>accepter recevoir notre lettre d'information par email</li> <li>accepter les Conditions Générales d'Adhésion décrites en annexe</li> <li>avoir pris connaissance des garanties fournies par la licence FFE et des possibilités de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès du cabinet PEZANT, conformément aux informations indiquées sur la licence de l'année en cours.</li> </ul>						
Nogent-sur-Marne, le	/	/		Signature	e (NOM, Prénom)	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative du Cercle Hippique du Bois de Vincennes. Une partie de ces données est communiquée à la Fédération Française d'Equitation pour l'établissement de la licence fédérale.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer soit par voie postale en écrivant au CHBV, 8 rue de Fontenay, 94130 Nogent / Marne soit par mail à l'adresse : contact@chbv.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

# Pour Information Garanties d'assurance attachées à la licence fédérale



Informations communiquées à titre indicatif – Seules les garanties d'assurance figurant sur la licence délivrée par la FFE font foi

	Respon	sabilité Civile			
Responsabilité civile vis-à-vis des tiers		Défense reco	Défense recours		
Dommages corporels	10 000 000 €				
Dommages matériels	5 000 000 €	A concurrence de	35 000 €		
	chise sur les dommages matério	els 200 € lu cavalier – Garanties de base			
Décès	irance muividuelle d	Remboursement	dentaire *		
Moins de 18 ans	10 500 €	Maximum par dent	180 €		
18 ans et plus	21 000 €	Maximum par accident	520 €		
Invalidité permanente t		Forfait journalier hospitalier *	Garanti		
Franchise relative sur le taux d'invalidité (2)	10 %				
De 6 % à 32 %	22 000 €	Remboursement des br	is de lunettes *		
De 33 % à 65 %	44 000 €	A concurrence de	90€		
De 66 % à 100 %	66 000 €	Frais de rapatriement	900 €		
Frais médicaux, pharma chirurgicaux et hospi	• •	Frais de recherche (po A concurrence de	our le cavaller) 1 800 €		
à concurrence de	5 200		1 000 €		
Frais de transport des		Aide pédagogique (franc			
Maximum	520 €	A concurrence de	1 800 €		
validité : si votre taux d'invalidité est inférieur ou égal à 5 %, n	ous n'intervenons pas. Si votre in	plié par le capital de référence. Ex : si invalidité de 20% validité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne se le de la présente assurance est décompté comme si celu	ra alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est p		
validité : si votre taux d'invalidité est inférieur ou égal à 5 %, n vert par un organisme social de base et/ou une mutuelle comp ivités garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir reco	ous n'intervenons pas. Si votre in plémentaire, l'indemnité due au titr	alidité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne se le de la présente assurance est décompté comme si celu	ra alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est pui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Social		
validité : si votre taux d'invalidité est inférieur ou égal à 5 %, n vert par un organisme social de base et/ou une mutuelle comp ivités garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir reco ncié soit conducteur ou passager.  Territoria.	ous n'intervenons pas. Si votre in démentaire, l'indemnité due au tit nnue officiellement par la FFE et lité: Dans le monde entier, sous r	validité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne se e de la présente assurance est décompté comme si celu pratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, en tou éserve des dispositions relatives aux USA et Canada.	ra alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est p ui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Social is lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que le		
validité : si votre taux d'invalidité est inférieur ou égal à 5 %, n vert par un organisme social de base et/ou une mutuelle comprivités garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir reconcié soit conducteur ou passager.  Territoria.  Extensions fac	ous n'intervenons pas. Si votre in démentaire, l'indemnité due au tit nnue officiellement par la FFE et lité: Dans le monde entier, sous r	validité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne se e de la présente assurance est décompté comme si celu pratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, en tou éserve des dispositions relatives aux USA et Canada. oin auprès de votre club ou directement sur <u>www.ffe.cor</u>	ra alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est p ui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Social is lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que le m/malicence)		
validité : si votre taux d'invalidité est inférieur ou égal à 5 %, n vert par un organisme social de base et/ou une mutuelle computés garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir reconcié soit conducteur ou passager.  Territoria.  Extensions fac RCPE (RESP. CIV PROP. EQUIDE)	ous n'intervenons pas. Si votre in- ilémentaire, l'indemnité due au titr nnue officiellement par la FFE et lité: Dans le monde entier, sous r ultatives (A souscrire, si bes	validité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne se e de la présente assurance est décompté comme si celu- pratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, en tou- éserve des dispositions relatives aux USA et Canada. Join auprès de votre club ou directement sur www.ffe.com Prime annuelle TTC	ra alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est ui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Socia is lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que la m/malicence)  Le 1er 29 € les suivants 19 €		
validité : si votre taux d'invalidité est inférieur ou égal à 5 %, n vert par un organisme social de base et/ou une mutuelle comprovités garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir reconcié soit conducteur ou passager.  Territoria.  Extensions fac	ous n'intervenons pas. Si votre in- ilémentaire, l'indemnité due au titr nnue officiellement par la FFE et lité: Dans le monde entier, sous r ultatives (A souscrire, si bes	validité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne se e de la présente assurance est décompté comme si celu pratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, en tou éserve des dispositions relatives aux USA et Canada. oin auprès de votre club ou directement sur <u>www.ffe.cor</u>	ra alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est ui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Socia is lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que le m/malicence)		
validité : si votre taux d'invalidité est inférieur ou égal à 5 %, n vert par un organisme social de base et/ou une mutuelle comprivités garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir reconcié soit conducteur ou passager.  Territoria:  Extensions fac  RCPE (RESP. CIV PROP. EQUIDE)  R.C.C. (RESPONSABILITE CIVILE	ous n'intervenons pas. Si votre involémentaire, l'indemnité due au titr nnue officiellement par la FFE et p lité : Dans le monde entier, sous r ultatives (A souscrire, si bes Prime E.C.C. (entre	validité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne se e de la présente assurance est décompté comme si celu oratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, en tou éserve des dispositions relatives aux USA et Canada. soin auprès de votre club ou directement sur <a href="www.ffe.com">www.ffe.com</a> Prime annuelle TTC annuelle TTC par chasseur sînements sur chevaux de course)	ra alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est ui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Socia is lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que la m/malicence)  Le 1er 29 € les suivants 19 €		
validité : si votre taux d'invalidité est inférieur ou égal à 5 %, n vert par un organisme social de base et/ou une mutuelle compivités garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir reconcié soit conducteur ou passager.  Territoria.  Extensions fac  RCPE (RESP. CIV PROP. EQUIDE)  R.C.C. (RESPONSABILITE CIVILE  CHASSE)	ous n'intervenons pas. Si votre involémentaire, l'indemnité due au titr nnue officiellement par la FFE et p lité : Dans le monde entier, sous r ultatives (A souscrire, si bes Prime E.C.C. (entra Extension des garant	validité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne se e de la présente assurance est décompté comme si celu oratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, en tou éserve des dispositions relatives aux USA et Canada. oin auprès de votre club ou directement sur <a href="www.ffe.com">www.ffe.com</a> Prime annuelle TTC annuelle TTC par chasseur sînements sur chevaux de course) ies de la licence FFE (responsabilité civile et	ra alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est ui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Socia s lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que la m/malicence)  Le 1er 29 € les suivants 19 €   + 19 €		
validité : si votre taux d'invalidité est inférieur ou égal à 5 %, n vert par un organisme social de base et/ou une mutuelle comp ivités garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir reco ncié soit conducteur ou passager.  Territoria.  Extensions fac  RCPE (RESP. CIV PROP. EQUIDE)  R.C.C. (RESPONSABILITE CIVILE  CHASSE)  E.C.C. (ENTRAINEMENTS SUR CHEVAUX	ous n'intervenons pas. Si votre invidementaire, l'indemnité due au titre nnue officiellement par la FFE et lité : Dans le monde entier, sous rultatives (A souscrire, si bes Prime E.C.C. (entre Extension des garant individuelle du cavalier)	validité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne se e de la présente assurance est décompté comme si celu- pratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, en tou éserve des dispositions relatives aux USA et Canada. noin auprès de votre club ou directement sur www.ffe.com Prime annuelle TTC annuelle TTC par chasseur annements sur chevaux de course) des de la licence FFE (responsabilité civile et aux cavaliers amateurs montant des chevaux	ra alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est ui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Socia is lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que la m/malicence)  Le 1er 29 € les suivants 19 €		
validité : si votre taux d'invalidité est inférieur ou égal à 5 %, n organisme social de base et/ou une mutuelle compinités garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir reconnicé soit conducteur ou passager.  Territoria.  Extensions fac  RCPE (RESP. CIV PROP. EQUIDE)  R.C.C. (RESPONSABILITE CIVILE CHASSE)  E.C.C. (ENTRAINEMENTS SUR CHEVAUX	ous n'intervenons pas. Si votre inviernementaire, l'indemnité due au titre nnue officiellement par la FFE et lité : Dans le monde entier, sous l'ultatives (A souscrire, si bes Prime E.C.C. (entre Extension des garant individuelle du cavalier) de	validité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne se e de la présente assurance est décompté comme si celu- pratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, en tou éserve des dispositions relatives aux USA et Canada. coin auprès de votre club ou directement sur www.ffe.com Prime annuelle TTC annuelle TTC par chasseur aînements sur chevaux de course) des de la licence FFE (responsabilité civile et aux cavaliers amateurs montant des chevaux course à l'entraînement.	ra alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est pui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Social is lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que le m/malicence)  Le 1er 29 € les suivants 19 €  + 19 €		
validité : si votre taux d'invalidité est inférieur ou égal à 5 %, n organisme social de base et/ou une mutuelle computés garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir recondicé soit conducteur ou passager.  Territoria.  Extensions fac  RCPE (RESP. CIV PROP. EQUIDE)  R.C.C. (RESPONSABILITE CIVILE  CHASSE)  E.C.C. (ENTRAINEMENTS SUR CHEVAUX	ous n'intervenons pas. Si votre invidementaire, l'indemnité due au titre nnue officiellement par la FFE et lité: Dans le monde entier, sous l'ultatives (A souscrire, si bes Prime E.C.C. (entra Extension des garant individuelle du cavalier) de Prime	validité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne se e de la présente assurance est décompté comme si celu- pratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, en tou éserve des dispositions relatives aux USA et Canada. noin auprès de votre club ou directement sur www.ffe.com Prime annuelle TTC annuelle TTC par chasseur annements sur chevaux de course) des de la licence FFE (responsabilité civile et aux cavaliers amateurs montant des chevaux	ra alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est ui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Socia s lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que la m/malicence)  Le 1er 29 € les suivants 19 €   + 19 €		
validité : si vert par un organisme social de base et/ou une mutuelle comprivités garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir reconcié soit conducteur ou passager.  Territoria  Extensions fac  RCPE (RESP. CIV PROP. EQUIDE)  R.C.C. (RESPONSABILITE CIVILE CHASSE)  E.C.C. (ENTRAINEMENTS SUR CHEVAUX DE COURSE)  Garanties complémentaires	ous n'intervenons pas. Si votre inviermentaire, l'indemnité due au titre nnue officiellement par la FFE et lité : Dans le monde entier, sous rultatives (A souscrire, si bes Prime E.C.C. (entra Extension des garant individuelle du cavalier) de Prime A sousc	validité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne se e de la présente assurance est décompté comme si celu- pratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, en tou éserve des dispositions relatives aux USA et Canada. coin auprès de votre club ou directement sur www.ffe.com Prime annuelle TTC annuelle TTC par chasseur aînements sur chevaux de course) es de la licence FFE (responsabilité civile et aux cavaliers amateurs montant des chevaux course à l'entraînement. e annuelle TTC par cavalier rire auprès du cabinet Pezant	ra alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est ui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Socia s lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que l' m/malicence)  Le 1er 29 € les suivants 19 € + 19 €		
validité : si vert par un organisme social de base et/ou une mutuelle comp ivités garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir reco ncié soit conducteur ou passager.  Territoria.  Extensions fac  RCPE (RESP. CIV PROP. EQUIDE)  R.C.C. (RESPONSABILITE CIVILE  CHASSE)  E.C.C. (ENTRAINEMENTS SUR CHEVAUX  DE COURSE)	ous n'intervenons pas. Si votre im- plémentaire, l'indemnité due au titu- nnue officiellement par la FFE et p lité : Dans le monde entier, sous r ultatives (A souscrire, si bes  Prime E.C.C. (entre Extension des garant individuelle du cavalier) de Prime A sousc	validité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne se e de la présente assurance est décompté comme si celu- pratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, en tou éserve des dispositions relatives aux USA et Canada. soin auprès de votre club ou directement sur www.ffe.com Prime annuelle TTC annuelle TTC par chasseur sînements sur chevaux de course) iese de la licence FFE (responsabilité civile et aux cavaliers amateurs montant des chevaux course à l'entraînement. e annuelle TTC par cavalier rire auprès du cabinet Pezant capital de 80 000€, de 33% à 100% d'invalidité	ra alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est ui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Socia s lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que l'  n/malicence) Le 1er 29 € les suivants 19 €  + 19 €  + 44 €		
validité : si vert par un organisme social de base et/ou une mutuelle comprivités garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir reconcié soit conducteur ou passager.  Territoria  Extensions fac  RCPE (RESP. CIV PROP. EQUIDE)  R.C.C. (RESPONSABILITE CIVILE CHASSE)  E.C.C. (ENTRAINEMENTS SUR CHEVAUX DE COURSE)  Garanties complémentaires	ous n'intervenons pas. Si votre im- lémentaire, l'indemnité due au titu nnue officiellement par la FFE et l lité : Dans le monde entier, sous r  ultatives (A souscrire, si bes  Prime  E.C.C. (entra  Extension des garant individuelle du cavalier) de Prim. A sousc  Invalidité permanente : a au lieu de 44 000 € et	validité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne se e de la présente assurance est décompté comme si celu- pratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, en tou éserve des dispositions relatives aux USA et Canada. Noin auprès de votre club ou directement sur www.ffe.com Prime annuelle TTC annuelle TTC par chasseur sînements sur chevaux de course) les de la licence FFE (responsabilité civile et aux cavaliers amateurs montant des chevaux course à l'entraînement. Le annuelle TTC par cavalier rire auprès du cabinet Pezant capital de 80 000€, de 33% à 100% d'invalidité 66 000 € de la garantie de base ex : si 40%	ra alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est ui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Socia s lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que l' m/malicence)  Le 1er 29 € les suivants 19 € + 19 €		
validité : si vert par un organisme social de base et/ou une mutuelle comprivités garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir reconcié soit conducteur ou passager.  Territoria  Extensions fac  RCPE (RESP. CIV PROP. EQUIDE)  R.C.C. (RESPONSABILITE CIVILE CHASSE)  E.C.C. (ENTRAINEMENTS SUR CHEVAUX DE COURSE)  Garanties complémentaires	ous n'intervenons pas. Si votre im- lémentaire, l'indemnité due au titu nnue officiellement par la FFE et l lité : Dans le monde entier, sous r  ultatives (A souscrire, si bes  Prime  E.C.C. (entre Extension des garant individuelle du cavalier) de Prime A sousci Invalidité permanente : au lieu de 44 000 € et	validité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne se le de la présente assurance est décompté comme si celt pratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, en tou déserve des dispositions relatives aux USA et Canada.  soin auprès de votre club ou directement sur www.ffe.com Prime annuelle TTC  annuelle TTC par chasseur sînements sur chevaux de course) les de la licence FFE (responsabilité civile et aux cavaliers amateurs montant des chevaux course à l'entraînement.  e annuelle TTC par cavalier rire auprès du cabinet Pezant  capital de 80 000€, de 33% à 100% d'invalidité 66 000 € de la garantie de base ex : si 40% indemnité de 32 000 €	ra alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est  ui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Socia  s lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que l'  n/malicence)  Le 1er 29 € les suivants 19 €  + 19 €  + 44 €  - + 20 €		
validité : si vert par un organisme social de base et/ou une mutuelle comp vités garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir reco ncié soit conducteur ou passager.  Territoria.  Extensions fac  RCPE (RESP. CIV PROP. EQUIDE)  R.C.C. (RESPONSABILITE CIVILE  CHASSE)  E.C.C. (ENTRAINEMENTS SUR CHEVAUX  DE COURSE)  Garanties complémentaires  GARANTIE SPECIALE « JEUNES »	ous n'intervenons pas. Si votre im- lémentaire, l'indemnité due au titi nnue officiellement par la FFE et l lité : Dans le monde entier, sous r ultatives (A souscrire, si bes  Prime E.C.C. (entre Extension des garant individuelle du cavalier) de Prime A sousci Invalidité permanente : au lieu de 44 000 € et Garanties de base	validité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne se e de la présente assurance est décompté comme si celu- pratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, en tou éserve des dispositions relatives aux USA et Canada. Noin auprès de votre club ou directement sur www.ffe.com Prime annuelle TTC annuelle TTC par chasseur sînements sur chevaux de course) les de la licence FFE (responsabilité civile et aux cavaliers amateurs montant des chevaux course à l'entraînement. Le annuelle TTC par cavalier rire auprès du cabinet Pezant capital de 80 000€, de 33% à 100% d'invalidité 66 000 € de la garantie de base ex : si 40%	ra alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est ui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Socia s lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que l'  n/malicence) Le 1er 29 € les suivants 19 €  + 19 €  + 44 €		
validité : si vert par un organisme social de base et/ou une mutuelle comp ivités garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir reco ncié soit conducteur ou passager.  Territoria.  Extensions fac RCPE (RESP. CIV PROP. EQUIDE) R.C.C. (RESPONSABILITE CIVILE CHASSE) E.C.C. (ENTRAINEMENTS SUR CHEVAUX DE COURSE)  Garanties complémentaires  GARANTIE SPECIALE « JEUNES »  GARANTIE 50 GARANTIE 100	ous n'intervenons pas. Si votre implémentaire, l'indemnité due au titre nnue officiellement par la FFE et lité : Dans le monde entier, sous re ultatives (A souscrire, si bes Prime E.C.C. (entra Extension des garant individuelle du cavalier) de Prime A sousci Invalidité permanente : au lieu de 44 000 € et Garanties de base Garanties de base	validité est supérieure à ce taux, aucune franchise ne se le de la présente assurance est décompté comme si celt pratiquée dans le cadre d'un Club ou à titre privé, en tou déserve des dispositions relatives aux USA et Canada.  soin auprès de votre club ou directement sur www.ffe.com Prime annuelle TTC  annuelle TTC par chasseur sinements sur chevaux de course) les de la licence FFE (responsabilité civile et aux cavaliers amateurs montant des chevaux course à l'entraînement.  e annuelle TTC par cavalier rire auprès du cabinet Pezant  capital de 80 000€, de 33% à 100% d'invalidité 66 000 € de la garantie de base ex : si 40% indemnité de 32 000 €  e + 50 % de capitaux Décès et Invalidité	ra alors appliquée. Nota : lorsque le bénéficiaire n'est  ui-ci bénéficiait du régime général de la Sécurité Socia  s lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que l'  m/malicence)  Le 1er 29 € les suivants 19 €  + 19 €  + 44 €  + 20 €  + 40 €  + 70 €		

	25 Quai de la Londe B.P. 3032 – 14017 Caen Cedex 2 / <u>caen@agence.generali.fr</u>
	Attestation d'information
	Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, je reconnais avoir été informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de l'équitation peut m'exposer ainsi que des conditions d'assurance offertes par la licence FFE et des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées au verso et sur <a href="https://www.pezantassure.fr">www.pezantassure.fr</a> .
	Les garanties d'assurance individuelle du cavalier sont incluses dans la licence FFE, obligatoire
	Je suis informé(e) que la licence <b>2023</b> ne pourra être souscrite qu'à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2022 , les garanties d'assurance individuelle offertes par la licence FFE ne seront donc valables qu'à partir du 1 <sup>er</sup> septembre 2022 . Une garantie complémentaire payante auprès du cabinet Generali PEZANT est disponible directement sur ma page cavalier sur www.ffe.com ou sur www.pezantassure.fr
۷o	gent-sur-Marne, le / / Signature (Nom. Brénom)

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION AUX PRESTATIONS (MISE À JOUR MAI 2022)



#### **ARTICLE 1. PRESTATIONS**

En cas d'absence imprévue de l'encadrant, le centre équestre assure le remplacement ou informe l'usager par voie d'affichage à l'accueil de l'absence de l'intervenant et propose une alternative.

L'heure de cours correspond à la prise en charge des cavaliers par leur enseignant.

Le centre équestre se réserve la possibilité de fermer pour congés annuels ou en cas de force majeure. Il s'engage à en informer les adhérents par tous moyens à sa convenance.

Les cours sont programmés à jour et heures fixes sauf pendant une partie des vacances scolaires où des horaires spéciaux sont aménagés pour permettre l'organisation des stages.

#### ARTICLE 2. MATERIEL

L'utilisation du matériel de harnachement est comprise dans le prix des prestations.

Pour la formule d'essai, une bombe peut être prêtée par le centre pour la première séance. Le club ne peut garantir qu'elle soit neuve et sans chute antérieure.

Pour la pratique régulière de l'équitation, l'équipement de protection individuelle (bottes ou boots et chaps, bombe ainsi qu'un pantalon adapté à la pratique de l'équitation) et le matériel de pansage sont obligatoires. Des casiers et porte-selle, pour entreposer les affaires d'équitation, peuvent être loués selon les disponibilités aux membres de l'association (à jour de leur cotisation et inscrits dans une reprise).

#### **ARTICLE 3. TARIFS**

Les tarifs affichés sont entendus en euros TTC. Il existe un tarif pour les cavaliers de passage, et un autre tarif pour les cavaliers adhérents ayant réglé une adhésion et une cotisation annuelle. Le tarif passager s'applique à toute personne n'ayant pas souscrit une adhésion et une cotisation annuelle. Ce tarif se verra majoré du prix d'une licence vacances souscrite auprès de la FFE.

Le tarif « adhérent » s'applique dès lors que l'on souscrit une adhésion et une cotisation annuelle. Il permet de bénéficier de tarifs préférentiels. et d'accéder aux différentes formules proposées.

Avant de prendre une inscription annuelle, le centre équestre propose une formule d'essai incluant la prestation et la licence FFE. La formule d'essai n'a pas de caractère obligatoire. Cette formule ne peut pas être utilisée plus de 3 fois.

#### ARTCILE 4. INSCRIPTIONS ET PAIEMENT EN LIGNE

Toute inscription (cours, forfait, stages, perfectionnements, etc.) devra avoir lieu au secrétariat ou à partir du site <a href="www.chbv.fr">www.chbv.fr</a> / MyCHBV. Pour avoir accès à ce service en ligne, vous devez demander à être membre de l'Association et demander vos codes d'accès au secrétariat. Le site bénéficie d'un système de paiement sécurisé. Les offres sont valables pendant leur présence sur le site. Au moment du processus de validation de la commande, vous déclarez accepter celle-ci ainsi que l'ensemble des présentes conditions de vente pleinement et sans réserve. Les données enregistrées par le centre constituent la preuve de la transaction passée entre l'association et son membre et les données enregistrées par le système de paiement constituent la preuve des transactions financières. Le tarif en vigueur étant celui existant le jour de la commande. L'association apporte un soin particulier à la protection de vos données et met en œuvre les moyens pour respecter ces engagements. Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant et si vous souhaitez exercer ce droit, il vous suffit de prendre contact avec le secrétariat.

Les personnes non-membres de l'Association ne peuvent s'inscrire en ligne.

### **ARTICLE 5. ADHESION et COTISATION**

Adhésion : L'adhésion est un droit d'entrée à l'Association et payable une fois pour toute.

Cotisation : La cotisation prend effet le jour de la signature du formulaire d'adhésion, elle est valable pour l'année scolaire en cours (du 1er septembre au 31 août). Elle est due à la signature du formulaire d'adhésion. Elle permet de bénéficier d'un tarif préférentiel « tarif adhérent ».

A compter du 1er mai où une dégressivité prorata temporis sera consentie. Son montant est fixé pour l'année en cours

Pour les mineurs, une autorisation du représentant légal est obligatoire.

#### ARTICLE 6. FORMULES CARTES ET FORFAIT

Les formules sont nominatives et non cessibles.

La durée de validité et le nombre de séances des formules sont précisés dans les plaquettes d'information.

#### 6.1 FORMULES CHEVAUX

Les cartes : Elles sont vendues, exclusivement, par carte de 5, 10 ou 20 heures. Elles sont valables pendant 24 mois, à partir de leur date d'acquisition. Les Cartes ne sont pas remboursables pendant leur durée de validité ni à l'issue de celle-ci, sauf cas d'incapacité définitive de pratique de l'équitation comme prévu à l'article 11 des présentes.

Les cartes s'achètent d'avance, elles sont dématérialisées. Le nombre d'heure correspondant à l'activité sera débité sur le compte du membre, lors de l'inscription en ligne à une reprise ou après chaque séance.

Un membre ayant choisi une formule à la Carte peut s'inscrire au trimestre à une séance hebdomadaire à heure et jour fixe. Dès lors, le membre s'engage à venir aux séances réservées de façon régulière. Le CHBV se réserve le droit après 3 absences consécutives non justifiées de réattribuer le créneau réservé à un autre cavalier

Les cartes achetées par un membre peuvent être utilisées par les membres de sa famille à condition que ces derniers soient à jour de leur cotisation. Un membre de la famille est défini pour les besoins des présentes comme « conjoint ou personne vivant maritalement ou descendants et habitant à la même adresse »

Toute séance non décommandée 24 heures à l'avance sera due sauf cas prévus à l'article 11.

Les forfaits: Ils sont vendus pour un trimestre selon un calendrier défini chaque année et ouvrent droit à un nombre de séances à heure et jour fixe. Ils sont payables d'avance. Ils ne sont pas remboursables, sauf cas d'incapacité définitive de pratique de l'équitation comme prévu à l'article 11 des présentes. Le crêneau horaire de la séance hebdomadaire faisant l'objet de l'abonnement est fixé au moment de l'inscription. Pour les abonnements pris en cours de trimestre, un tarif au prorata des séances restantes sur le trimestre, payable for expectet.

Les cavaliers au forfait peuvent s'inscrire à des séances complémentaires, en plus de leurs heures de montes fixées lors de l'inscription, en fonction des places disponibles. La séance complémentaire sera facturée au prix horaire de la séance de leur forfait.

L'abonnement ouvre droit à un maximum de trois séances reportées par trimestre, sous réserve des places disponibles sur d'autres séances de même niveau et que le secrétariat ait été informé des absences au moins 24h à l'avance. Le report doit être réalisé sur le trimestre en cours. Une séance non reportée ne peut ouvrir droit à remboursement. Les deux premières séances peuvent être reportées sur un cours (hors weekend). La troisième séance ne pourra être reportée que sur un cours se déroulant pendant les vacances scolaires.

#### **6.2 FORFAITS PONEYS**

Les séances Poneys sont vendues, exclusivement, sous forme d'abonnement au trimestre selon un calendrier défini chaque année, qui ouvre droit à un nombre de séances à heure et jour fixe.

Ils ne sont pas remboursables, sauf cas d'incapacité définitive de pratique de l'équitation comme prévu à l'article 11 des présentes. Le créneau horaire de la séance hebdomadaire faisant l'objet de l'abonnement est fixé au moment de l'inscription.

Pour les abonnements pris en cours de trimestre, un tarif au prorata des séances restantes sur le trimestre peut être consenti pour toute inscription à compter du 1er novembre de chaque année.

L'abonnement ouvre droit à un maximum de deux séances reportées par trimestre, sous réserve des places disponibles sur d'autres séances de même niveau et que le secrétariat ait été informé de l'absence au moins 24h à l'avance. Le report doit être réalisé sur la saison en cours, soit avant le 1er septembre de chaque année. Une séance non reportée ne peut ouvrir droit à remboursement.

#### **ARTICLE 7. STAGES EXTERNES**

Les stages externes font l'objet de contrats spécifiques qui précisent la durée du stage, le nombre d'heures de pratique et de théorie par jour, le tarif, les assurances, les conditions d'annulation ou d'interruption et de remboursement, le montant des arrhes, les conditions d'hébergement et de restauration.

#### **ARTICLE 8. CONCOURS / ANIMATIONS**

Les tarifs concours et animations comprennent : les frais d'engagement aux épreuves, les frais de transport des chevaux, la location du cheval, et l'encadrement. Ils ne comprennent pas : l'hébergement du cavalier, les repas, les boissons et les dépenses personnelles.

Les tarifs sont spécifiques à chaque concours et animation, et sont précisés à l'inscription.

#### **ARTICLE 9. PENSION DE CHEVAUX**

Le CHBV propose de prendre des chevaux en pension suivant les conditions détaillées dans les contrats de pension.

Les règlements sont exigibles au plus tard le 8 de chaque mois.

#### **ARTICLE 10. COLLECTIVITES**

Le CHBV peut consentir des conditions spécifiques à des collectivités. Dans ce cas, ces conditions feront l'objet d'un contrat.

Le règlement des sommes dues devra se faire sous 8 jours après l'émission de la facture.

#### ARTICLE 11. RESILIATION, REMBOURSEMENT

L'inscription annuelle (adhésion, cotisation et licence) ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.
Les inscriptions aux animations et les droits d'engagement aux compétitions sont fermés et ne donnent lieu à aucun remboursement.

Les tickets et abonnements ne sont pas remboursables sauf dans le cas d'une impossibilité définitive de pratiquer l'équitation attestée par un certificat médical. Dans ce cas, le remboursement se fait prorata temporis de la durée de l'abonnement restant à courir ou du nombre de tickets non utilisés.

Toute leçon réservée dans le cadre de la formule « Tickets » non décommandée 24 heures à l'avance sera considérée comme due.

L'abonnement peut être prolongé au motif de la mise en incapacité physique non intentionnelle d'une durée supérieure à 30 jours, constatée par un médecin, résultant d'une maladie ou d'un accident grave. La prolongation est alors d'une durée égale à la durée de la mise en incapacité physique.

## ARTICLE 12. RESPECT DES CONSIGNES, DISCIPLINE

Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou installations, les membres doivent observer une obéissance complète à l'encadrement et appliquer en particulier les consignes de sécurité fixées.

En tout lieu et en toute circonstance, les membres sont tenus d'observer une attitude déférente vis-à-vis du personnel d'encadrement ainsi qu'une parfaite correction à l'égard des équidés et autres membres. Aucune manifestation discourtoise envers l'établissement, ses membres ou son personnel n'est admise.

À défaut, le Cercle Hippique du Bois de Vincennes se réserve le droit d'exclure à tout moment un membre dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou nuisible à l'association, à son personnel ou à ses autres membres. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

#### ARTICLE 13. LITIGES

Le membre et le comité directeur de l'Association s'efforceront de régler les litiges à l'amiable. Cependant, en cas de litige n'ayant pu être résolu à l'amiable, le Président de l'association remet au client la liste des associations de consommations et/ou administrations locales qui proposent des services de médiation. Dans le département du Val de Marne, le Tribunal compétent est le Tribunal de Grande Instance de Créteil.

#### **ARTICLE 14. DELAI DE RETRACTATION**

L'adhérent dispose d'un délai de rétractation de 7 jours à compter du règlement de la cotisation. Le remboursement sera effectué sous un délai de 30 jours pour les paiements par chèque. Toute demande devra être formulée par écrit avant l'échéance du délai (la date du cachet de la Poste faisant foi).

## ARTICLE 15. MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des prestations peut s'effectuer en numéraire dans la limite de 1000 euros conformément au décret du 24 juin 2015, par virement, par chèque bancaire ou par Carte Bancaire uniquement pour les membres en ligne / Espace Membre. Toutes les prestations sont payables d'avance, à la réservation. Le règlement peut s'effectuer en une, deux ou trois fois en cas de règlement par virement/chèque, en une seule fois pour les paiements par carte bancaire.

## ARTICLE 16. STATUTS et REGLEMENT INTERIEUR

En validant ces CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION AUX PRESTATIONS, le signataire approuve le règlement intérieur et s'engage à le respecter.

Le règlement intérieur et les statuts de l'association peuvent être obtenus sur simple demande auprès du secrétariat de l'Association.

A Nogent sur Marno	e, le	Signature
1	1	



# PARTIE RESERVEE AU SECRETARIAT

(A REMPLIR PAR LE CAVALIER SI ENVOI POSTAL OU EMAIL)				
NOM DU CAV	/ALIER :			
PRÉNOM :				
PONEY	CHEVAL			
Lundi Samedi Manège	☐Mardi ☐Dimanche Carrière	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heure de Rep	orise: de à			

Date: Visa: